



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 229/2022
Date de la séance du CE : 9 mars 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.21394
Classification : Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles ; comptes annuels 2021. Approbation

1. Synthèse

La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2021 présente un solde de 14 926 129.17 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 10 262 990.16 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 4 663 139.02 francs. Dans son rapport de révision du 24 janvier 2022, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des données des comptes 2021 et propose leur approbation.

2. Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Article 25, alinéa 2, article 41 et article 51 de la loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52)
- Article 93, alinéa 2 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJar ; RSB 935.520)
- Ordonnance portant introduction de la législation fédérale relative au COVID-19 dans le domaine de la culture (Oi COVID-19 culture ; RSB 423.411.2)

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2021 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture
- Direction de la sécurité